

Halte au non-remboursement du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

La Fédération Française des Diabétiques, aux côtés de 10 associations de patients, appelle solennellement le ministère de l'Intérieur à prendre en charge le coût du contrôle médical d'aptitude à la conduite – une démarche devenue indispensable.

Un coût injuste pour des personnes déjà fragilisées

En France, plusieurs millions de personnes vivant avec une pathologie chronique, dont certaines personnes atteintes d'un diabète, sont tenues de passer un contrôle médical [pour conserver ou obtenir leur permis de conduire](#).

Aujourd'hui facturé 36 €, ce contrôle pourrait voir son prix grimper à 50 € d'ici la fin de l'année 2025 : une hausse inacceptable pour des personnes dont les pathologies ne relèvent pas d'un choix personnel et qui doivent déjà supporter un reste à charge important.

Selon une [enquête](#) menée par **France Assos Santé** en novembre 2024, les restes à charge invisibles pour les personnes malades, en situation de handicap ou de perte d'autonomie, atteignent en moyenne **1 557 € par an et par personne**, et jusqu'à 8 200 € pour les 10 % dont le suivi médical est le plus lourd¹.

Une demande claire : une prise en charge totale et sans condition

La Fédération, aux côtés de 10 associations de patients*, demande la **prise en charge intégrale** de ce contrôle médical, pour toutes les personnes qui y sont soumises, **sans condition de reconnaissance administrative du handicap**.

Cette mesure permettrait de réduire les inégalités financières et d'encourager davantage de patients à effectuer ce contrôle essentiel à la sécurité routière.

Une mobilisation collective

Malgré plusieurs sollicitations adressées depuis des années au **ministère de la Santé**, au **ministère de l'Intérieur** et à **l'Assurance maladie**, aucune réponse satisfaisante n'a été apportée à ce jour. Les associations réaffirment donc leur position :

Tant que la légitime prise en charge du contrôle médical d'aptitude à la conduite ne sera pas garantie, nous nous opposerons à toute hausse de son coût.

Ensemble pour un changement juste et équitable

La Fédération Française des Diabétiques poursuit sa mobilisation aux côtés des autres associations signataires pour faire entendre la voix des personnes vivant avec un diabète et, plus largement, de toutes celles concernées par cette mesure injuste et discriminatoire.

*Signataires :

Alliance du Cœur

Alliance Maladies Rares

AMADYS

APF France Handicap

APODEC

Epilepsie France

Fédération Française des Diabétiques

Fédération Nationale France AVC

France Assos Santé

France Parkinson

Union Nationale des Familles Laïques (UFAL)

[1] Enquête sur les restes à charge invisibles, France Assos Santé, novembre 2024.